COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 À 18 H 30
À LA SALLE DES FETES DE NUITS A NUITS-SAINT-GEORGES

PRÉSENTS : PRÉSIDENT : Pascal GRAPPIN.
MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAULT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.
Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.
Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain CARTRON.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Frédéric GROSNICKEL, DGS - Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs – Isabelle RIGONI, Secrétariat général.

Le Président évoque la grève des personnels de l'enfance les 14 et 15 décembre. Il indique que nous ne sommes pas destinataires du préavis qui est transmis au Préfet. De plus, les agents ne sont pas tenus d'informer leur collectivité de la participation à la grève.
Un sondage a été fait lundi et c'est là que nous nous sommes aperçus qu'un nombre élevé d'agents serait gréviste.
Le Président indique aux conseillers que deux groupes de travail seront installés vendredi matin avec la participation d'agents du service enfance sur l'attractivité des métiers et l'accompagnement des nouveaux agents.
Le Président informe les conseillers qu'il fera le tour des sites périscolaires en janvier 2022 pour une visite des locaux, une rencontre avec les agents et un échange avec les élus.

Madame VENTARD présente l'atterrissage budgétaire à date avec un résultat prévisionnel de fonctionnement au niveau de l'exercice de + 516 362 €, auxquels s'ajoutent les 1 888 115 € de résultat reporté soit un résultat de clôture hors investissement de 2 404 477 €.
L'épargne brute serait de 1 082 690,71 € avec 661 330 € d'emprunts à rembourser. Cela donne une épargne nette de 421 360 €.
Pour l'investissement, il aura un excédent sur l'exercice de 136 822 €, moins 512 618 € de déficit reporté soit un résultat de clôture de – 375 795 €.

Le Président indique que nous avons baissé les charges de manière significative et qu'il ne faudra pas relâcher l'effort.
Néanmoins, les produits stagnent.
Par contre, compte tenu des excédents antérieurs, on devrait être en mesure d'investir de nouveau sans ouvrir les vannes complètement en priorisant.

Monsieur SEGUIN souhaite féliciter le Bureau pour l'action menée pour rétablir un excédent qui vient aussi des décisions prises par la précédente gouvernance. Il avait indiqué qu'il ne croyait pas à la baisse de la CVAE pronostiquée par la DGFIP.

Projets de délibérations

C/21/133 – Objet : Eau potable – Vote des tarifs 2022.
Monsieur POULLOT rappelle les éléments de lissage décidés au moment de la fusion.
Par ailleurs, depuis la fusion, les tarifs n'ont pas connu d'augmentation malgré les charges de personnel et des travaux engagés depuis 2 ans et qui représentent 1,5 M d'€. Parallèlement, il y a une baisse de consommation de 14 % avec des recettes en moins de 150 000 € sur une année et de 21 % en 2 ans.
Pour les éléments budgétaires de la régie, l'exercice 2021 sera clôturé avec un déficit de 160 991 € en fonctionnement et un déficit de 142 213 € en investissement.
Grâce aux résultats reportés, l'excédent global prévisionnel est de 1 790 572 €.
Pour autant, cet excédent sera vite consommé au regard des investissements prévus sur Morey-Saint-Denis, Chambolle-Musigny, Gilly-les-Cîteaux, Meuilley, Premeaux-Prissey et Nuits-Saint-Georges.
Pour les éléments budgétaires de la DSP AEP, l'exercice 2021 sera clôturé avec un excédent de 228 596 € en fonctionnement et un excédent de 172 998 € en investissement.
Grâce aux résultats reportés, l'excédent global prévisionnel est de 653 500 €.
Le Président est interpellé par la baisse de consommation puisque nous avons des coûts fixes importants que nous n'amortissons plus.
Monsieur ALEXANDRE évoque le gros consommateur économique local qui consomme moins d'eau parce qu'il produit moins de jus de fruit.
Monsieur MUTIN revient sur la baisse de consommation de l'entreprise de Nuits-Saint-Georges qui représente la moitié de la diminution totale qui s'explique par l'arrêt d'une ligne de production. Il tire la sonnette d'alarme par rapport au devenir de cette société. Le Président indique qu'ils sont en réflexion pour améliorer leur coût de production et qu'ils sont accompagnés.
Monsieur CARTRON se félicite des résultats encourageants, par contre il trouve maladroit d'augmenter nos prix alors que l'Etat fait des efforts, de toutes parts, pour accompagner les plus fragiles. Il rappelle qu'à Nuits-Saint-Georges, il y a beaucoup de logements sociaux avec des habitants fragiles qui ont subi de plein fouet ces augmentations. Il votera donc contre car c'est politiquement maladroit et socialement risqué. .
Monsieur ROUARD trouve que 18 € sur l'eau c'est finalement peu sur Nuits-Saint-Georges alors que nous avons augmenté le périscolaire.
Monsieur PLAZA trouve que l'excédent de 500 000 € qui a été conservé par Nuits-Saint-Georges aurait pu être évoqué.
Monsieur ALEXANDRE indique que la ville a choisi de n'augmenter aucun tarif en conseil municipal et qu'il est donc difficile de voter pour des augmentations en Conseil communautaire. Il votera donc contre.
Le Président est conscient de la responsabilité qui pèse sur la Communauté de communes. L'AEP, l'assainissement et les déchets sont des SPIC qui doivent s'équilibrer seuls. Sur l'AEP et l'assainissement, les excédents existent mais ils vont financer les investissements en partie de demain. On peut se permettre de dire que nous n'augmenterons pas mais cela va être au détriment d'investissements que les communes réclament. Ce débat devra avoir lieu en DOB car il y aura des investissements urgents, dans le périscolaire par exemple.
Il faudra des investissements conséquents sur l'eau potable pour apporter de l'eau de qualité à nos habitants.
Monsieur CHENOT demande si au moins cette année l'excédent peut absorber le déficit.
Monsieur POULLOT répond que le tarif n'a pas augmenté depuis 2016.
Monsieur DORLAND remercie Monsieur CARTRON de s'inquiéter des habitants de Nuits-Saint-Georges sans se soucier des habitants des autres communes.
Délibération adoptée par 60 voix Pour et 11 voix Contre.

C/21/134 – Objet : Eau potable – Convention de continuité de service eau potable pour la commune d'Arcenant
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/135 – Objet : Eau potable – Renouvellement de la convention de vente d'eau à Dijon Métropole pour la commune de Fénay
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/136 – Objet : Assainissement – Vote des tarifs 2022
Comme pour l'eau potable, Monsieur POULLOT indique que les tarifs de l'assainissement n'ont pas évolué depuis 2016 malgré l'augmentation du GVT et l'inflation.
L'exercice 2021 sera clôturé avec un déficit de 32 637 € en fonctionnement et un déficit de 144 519 € en investissement.
Grâce aux résultats reportés, l'excédent global prévisionnel est de 1 236 704 €. Là aussi, les perspectives de travaux sur la STEP de Brochon et sur les réseaux divers consommeront largement cet excédent.
Pour le budget en DSP, l'exercice 2021 sera clôturé avec un déficit de 15 549 € en fonctionnement et un excédent de 106 223 € en investissement.
L'excédent global avec les résultats reportés sera de 637 856 €.
Délibération adoptée par 61 voix Pour et 10 voix Contre.

C/21/137 - Objet : Assainissement – Evolution du tarif de la Participation au Fonctionnement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/138 - Objet : Déchets - Modifications ponctuelles du règlement de service.
Délibération adoptée par 70 voix Pour et 1 Abstention.

C/21/139 - Objet : Déchets - Redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères (REOMI) – Fixation des tarifs à compter du 1er janvier 2022
Monsieur TOUBIN rappelle qu'à la fusion les tarifs ont été harmonisés sur la base de tarifs très différents sur les ex-Communautés de communes. Cela signifie que depuis 3 ans, on cumule les déficits ce qui ne peut pas continuer comme cela. Parallèlement, nous avons consommé l'excédent.
Monsieur TOUBIN propose donc une augmentation de la redevance incitative pour boucher les 250 000 € de déficit de fonctionnement de 16 % soit en moyenne environ 20 € / an / foyer.
Monsieur CARTRON indique que cette augmentation est explicable auprès des habitants puisqu'il y a un service qui va évoluer avec la collecte en porte-à-porte des emballages.
Le Président signale qu'il faut à un moment payer la note quand les recettes ne correspondent pas aux dépenses.
Monsieur TOUBIN indique qu'il manquera 100 000 € sur le rachat des produits en recettes et il présente l'augmentation de la TGAP.
Monsieur MARCHISET pense que certains vont jeter leurs déchets dans la nature au-delà des 12 levées.
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/140 - Objet : Déchets - Tarifs pour vente de matériel, services et pénalités à compter du 1er janvier 2022
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/141 - Objet : Zone d'activité économique « Aux Quatre Pieds de Poirier » à Morey-Saint-Denis – Lancement d'une procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet et d'une enquête parcellaire conjointe en vue de l'acquisition des terrains privés nécessaires à sa réalisation
Délibération adoptée par 69 voix Pour et 2 voix Contre.

C/21/142 - Objet : Autorisation de signature d'une convention d'autorisation en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le Conseil Régional
Madame CHAPUILLIOT se demande quelles sont les entreprises qui bénéficient des aides.
Le Président précise que cette aide communautaire permet aux entreprises de mobiliser les aides de la Région. Si la Communauté de communes donne 5 000 €, la Région donnera 50 000 €.
Le règlement d'attribution est sur le site internet de la Communauté de communes.
Monsieur ROUARD demande s'il y a des contreparties. Le Président répond que non sur ces projets-là.
Délibération adoptée par 65 voix Pour et 6 Abstentions.

C/21/143 - Objet : Autorisation de signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour le territoire du Pays Beaunois
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/144 - Objet : Avis de l'EPCI sur le projet photovoltaïque au sol à Chamboeuf et Valforêt
Sortie de Monsieur ROUSSEL.
Le Président indique que si les communes sont favorables aux projets de ce type, il ne se voit pas aller contre les volontés communales.
Monsieur BEDENNE, Maire de Reulle-Vergy considère que sa commune est fortement impactée par les panneaux photovoltaïques. Au sein de sa commune, le conseil municipal a voté contre.
Monsieur BARTHELEMY indique qu'il a deux enquêtes publiques dont 1 est achevée depuis le 11/12 et l'autre se tient actuellement.
Du fait de l'opposition de la Chambre d'Agriculture, le projet a été revu avec l'intégration de l'agriculteur au capital de la société.
Monsieur ARMBRUSTER indique que la Chambre d'Agriculture est défavorable au projet.
Monsieur BARTHELEMY précise que la Communauté de communes sera concernée par les retours fiscaux de ce projet.
Délibération adoptée par voix 59 Pour et 11 Abstentions.

C/21/145 - Objet : Avis de l'EPCI sur le projet photovoltaïque au sol à Gevrey-Chambertin
Monsieur LUCAND indique que nous nous sommes engagés à produire des énergies alternatives sur notre territoire à travers le PCAET et que le projet de Gevrey-Chambertin n'impacte aucune terre exploitable et aucune habitation. Le produit fiscal sera de 20 000 € / an sur la phase 1 avec la moitié à la Communauté de communes.
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/146 - Objet : Pôle rénovation
Départs de Messieurs TILLIER, SEGUIN et CHARLES.
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/147 - Objet : Principe du recours à une délégation de service public relative à la gestion du multi accueil de Nuits-Saint-Georges et de la micro crèche de Saulon-la-Rue prévu à l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales – Annule et remplace délibération C/21/78 du 29/6/2021
Départs de Messieurs MUTIN et ROUARD.
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/148 - Objet : Reconduction de la convention d'objectifs et de partenariat avec l'ADMR de Côte-d'Or relative au fonctionnement du multi accueil La Coccinelle à Nuits-Saint-Georges
Délibération adoptée à l'unanimité.

Départ de Monsieur LEXTREYT.

C/21/149 - Objet : Renouvellement convention SDIS de la Côte-d'Or
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/150 - Objet : Convention de partenariat avec la Maison des adolescents de Côte-d'Or et de leurs parents
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/151 - Objet : Culture - Financement du réseau des médiathèques au titre du Contrat Territoire Lecture par la DRAC Bourgogne Franche-Comté
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/152 - Objet : Renouvellement de la convention entre la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et la MJC Maison Pour Tous de Nuits-Saint-Georges
Le Président ne prend pas part au vote.
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/153 - Objet : Changement des tarifs d'accès à la piscine intercommunale sise à Nuits-Saint-Georges à compter du 1er janvier 2022
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/154 - Objet : Fonds de concours pour la réalisation du parking du secteur sportif de Saulon-la-Chapelle – Annule et remplace délibération C/21/90 du 29 juin 2021
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/155 - Objet : Avenant n° 3 à la convention portant règlement du service commun scolaire
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/156 – Objet : Modification n°1 au marché de services d'infogérance, projets et fournitures informatiques – Lot n° 2
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/157 - Objet : Création d'un emploi permanent à temps non complet, à hauteur de 2,50 heures hebdomadaires, au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale – Direction de l'action culturelle et sportive – EMI
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/158 - Objet : Modification d'un emploi permanent à temps complet au grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe en un emploi permanent à temps complet au grade d'Adjoint du patrimoine – Direction de l'action culturelle et sportive – Service des médiathèques
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/159 - Objet : Modification temps de travail - Direction de l'action culturelle et sportive – Ecole de musique
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/160 - Objet : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, à temps non complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Service Commun Scolaire
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/161 - Objet : Modalité de répartition entre le budget principal et les budgets annexes des frais d'administration générale de la Communauté de communes année 2021
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/162 - Objet : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/163 - Objet : Budget Energie Chamboeuf - Décision modificative n° 1/2021
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/164 - Objet : Budget Transport - Décision modificative n° 1/2021
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/164 - Objet : Budget Assainissement Gevrey-Nuits - Décision modificative n° 3/2021
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/166 - Objet : Budget Assainissement Sud Dijonnais - Décision modificative n° 3/2021
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/167 - Objet : Budget Eau Régie - Décision modificative n° 3/2021
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/168 - Objet : Budget Eau DSP - Décision modificative n° 3/2021
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/169 - Objet : Budget Déchets - Décision modificative n° 3/2021
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/170 - Objet : Budget Service commun Scolaire – Décision modificative n° 2/2021
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/171 - Objet : Budget Principal - Décision modificative n° 3/2021
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/172 - Objet : Rapport quinquennal sur les attributions de compensation
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/173 - Objet : Avance de trésorerie du budget principal au profit du budget annexe scolaire année 2022.
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/174 - Objet : MJC - Fédération ADMR – Versement de l'acompte du 1er trimestre 2022 avant le vote du budget primitif 2022
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/175 - Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant les votes des budgets primitifs 2022
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/176 - Objet : Tarifs des services publics intercommunaux au 1er janvier 2022
Délibération adoptée à l'unanimité.

C/21/177 - Objet : Participation du périscolaire de Gevrey-Chambertin à la location de bungalows de l'école maternelle Roupnel à la suite d'un dégât des eaux
Délibération adoptée à l'unanimité.

Fin de la séance à 21h45.